



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

DECISION DU MAIRE

URB 16 DM 02 /2023

Nomenclature: 2.2.5

OBJET : Désignation d'un avocat pour représenter et défendre la commune

Le Maire de la Commune de Claix

VU le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 autorisant le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à défendre la commune des actions intentées contre elle;

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020 (DEL 26/2020) portant délégation de signature permanente au Maire pour notamment intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

CONSIDERANT l'arrêté de permis de construire en date du 31 mars 2022 par lequel l'adjoint au Maire de Claix s'est opposé au PC n° 0381112110026 déposé le 11 octobre 2021 pour la construction de 3 maisons mitoyennes ;

CONSIDERANT la requête de Maître DAVID Florence de la SELARL URBAN CONSEIL représentant, la société C&S RESIDENCES, domiciliée au 24 impasse côté Jardins 38330 Saint Nazaire les EYMES représentée par M. Charles VIAL D'ALLAIS, et la société ALPES Constructions Contemporaines (A2C) domiciliée au 340 rue de l'Eygala 38340 MOIRANS, représentée par M. Robert ZANZOURI auprès du Tribunal Administratif déposé le 31 mai 2022, demandant l'annulation de l'opposition du permis de construire.

DECIDE

Article 1: SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES (11 rue Aimé Bery à Grenoble) est désigné comme Avocat pour représenter et défendre la commune au Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 2: La présente décision sera affichée en mairie et publiée au recueil des actes du Maire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de son affichage et d'un recours contentieux en annulation dans le même délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Grenoble, à compter du dit affichage.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Isère



Date d'affichage: 25/04/23
Date de retrait: 25/06/23

A Claix, le 12.4.2023

Le Maire

Christophe Revil

